



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

monuments commémoratifs

Question écrite n° 15513

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur la question du site d'implantation d'un mémorial national aux morts pour la France en AFN. Les délégués des cinquante-deux associations départementales et unions locales des Bouches-du-Rhône ont souhaité à l'unanimité que ce mémorial soit érigé à Marseille. En effet, plus de 98 % des militaires d'AFN ont transité par le port de Marseille et il paraît logique que cette ville soit retenue comme lieu de souvenir national. Elle le remercie de bien vouloir lui faire connaître quelle suite est susceptible d'être donnée à cette légitime revendication.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire s'est fait le porte-parole des cinquante-deux associations départementales et unions locales des Bouches-du-Rhône qui souhaitent voir ériger le mémorial de la guerre d'Algérie à Marseille. Le secrétaire d'Etat aux anciens combattants, soucieux de valoriser la mémoire de cette guerre, a institué par arrêté du 3 mars 1998 un groupe de réflexion chargé en particulier d'étudier le choix du lieu d'implantation du monument dédié à cette période de l'histoire. Il comprend les présidents des principales associations d'anciens combattants d'Afrique du Nord, des sénateurs et des députés rapporteurs du budget du secrétariat d'Etat aux anciens combattants, des historiens spécialisés et d'autres personnalités particulièrement qualifiées. Il vient de déposer le résultat de son travail. Considérant que la capitale est le lieu symbolique de la reconnaissance nationale, il estime que ce mémorial doit être élevé à Paris dans un site prestigieux, propice aux commémorations. Le secrétaire d'Etat se propose de suivre cet avis. Mais cette position n'enlève rien à l'importance du rappel à Marseille du passage à l'aller comme au retour de la majorité des soldats engagés dans ce conflit.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15513

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 1998, page 3201

Réponse publiée le : 3 août 1998, page 4274